



EXPOSITION AVICOLE du 10 au 12 Novembre 2023

Parc des Expos de POITIERS

Volailles : Championnats Régionaux du Batam Club et de la Wyandotte.
Lapins : Partenaire de la Course aux Points. **Pigeons :** Championnats Régionaux : Bagadais, Pigeons de couleur, Texan.
 Challenge des Races Poitou-Charentes-Vendée.

Vous êtes cordialement invité à participer à notre Exposition Avicole au sein de «La Ferme s'invite», le rendez-vous Poitevin dédié à la passion de l'élevage. Cette manifestation accueille les fleurons des races bovines, ovines, des animations équinnes, des dégustations de produits régionaux, etc... C'est aussi un coup de projecteur gratifiant sur notre loisir avec un espace de plus de 400 m² consacré à notre aviculture amateur. Avec votre soutien nous souhaitons offrir à un nombreux public une image dynamique de notre loisir. Merci d'avance de votre participation et de votre confiance. A bientôt et Cordialement.

à renvoyer impérativement avant Le 10 Octobre 2023

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone :.....E-mail.....

Adhérent de la Société Avicole :

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Unité		3,50	
Couple (dindes, oies, canards)		4,00	
Trio (1/2)		4,50	
Parquet (1/3)		4,50	
Volière (1/6)		5,00	
Frais de secrétariat			5,00
TOTAL A PAYER			

Feuille d'engagement de vos animaux à remplir svp avec soin pour éviter des erreurs

Nom.....Prénom.....

Parquet : P Trio : T Volière : V Mâle : M Femelle : F	RACE et VARIÉTÉ (bien préciser la couleur) GR : Grande Race – RM : Race Moyenne PR : Petite Race – RN : Race Naine	Prix de Vente

Règlement ci-joint par chèque à l'ordre de **l'Association Vienne Aviculture**
à adresser à : *Dominique Rochais, 22, rue de la Girardièrre, 79130 Azay/Thouet*

Fait àle.....

EXPOSITION D'AVICULTURE

POITIERS (Parc des Expositions) – 10 au 12 Novembre 2023

Règlement Général

Article 1 : L'Exposition Avicole est régie par le règlement de la SCAF. Elle est ouverte à tous les éleveurs. Les animaux engagés devront être bagués pour les Volailles, Pigeons et Palmipèdes, tatoués pour les Lapins et pastillés pour les Cobayes.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Unité (toutes catégories) : 3,50 euros ; **Couples** (Dindes, Oies, Canards) : 4,00 euros ;

Trio (1/2) : 4,50 euros ; **Parquet** (1/3) : 4,50 euros ; **Volière** (Pigeons 3/3) : 5,00 euros.

Frais de secrétariat : 5 euros.

Adressez vos feuilles d'engagement accompagnées du montant des inscriptions (chèque libellé au nom de l'Association Vienne Aviculture) :

Dominique Rochais, 22, rue de la Girardière, 79130 Azay sur Thouet

Tél. 05.49.63.51.43 – E-mail : dominique.rochais@hotmail.fr

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE 10 Octobre

Article 3 : MESURES SANITAIRES

Les poules, dindes, canards, oies, pigeons, faisans, cailles et tourterelles présents dans l'Exposition doivent être obligatoirement vaccinés contre la maladie de Newcastle. Tout animal non accompagné d'un certificat de Vaccination valable sera refusé ainsi que tout animal jugé suspect de maladie. Un contrôle sanitaire sera effectué par un Vétérinaire.

Chaque exposant devra se munir d'une Attestation de Provenance délivrée par la DDPP de son Département (sauf pour la Vienne et les Deux-Sèvres).

Article 4 : PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Réception des animaux : le jeudi 9 Novembre (de 14 heures à 19 heures).

Jugement des animaux : le Vendredi 10 Novembre (à partir de 8 heures).

Ouverture au public : Vendredi 10 Novembre et le Samedi 11 Novembre (de 10 heures à 18 heures) le Dimanche 12 Novembre (de 10 heures à 17 heures).

Ouverture du Bureau des Ventes : le Vendredi 10 Novembre (14 heures), Samedi 11 Novembre (de 10 heures à 18 heures), le Dimanche 12 Novembre (de 10 heures à 16 heures).

Remise des Récompenses : le dimanche 12 Novembre (à partir de 16 heures).

Enlèvement des animaux : après la remise des récompenses.

Article 5 : VENTES.

Les animaux mis à la vente doivent être inscrits sur la feuille d'engagement. Le prix de vente de l'éleveur sera majoré de 20 % au profit des organisateurs. Toute personne retirant un sujet de la vente devra s'acquitter des 20 %. L'enlèvement des animaux vendus peut être immédiat sauf pour les sujets primés GPE.

Article 6 : JUGEMENT.

Le jury est composé de Juges officiels

Article 7 : RÉCOMPENSES.

- **3 GRANDS PRIX D'EXPOSITION** (Volailles et Palmipèdes, Pigeons, Lapins et Cobayes). *3 paniers garnis de produits Régionaux.*
- « **Coups de coeur** » en **Volaille, Pigeon, Lapin** (animaux choisis par les juges) : *Paniers garnis,*
- Tous les **97 Points** seront récompensés. (Panier garni de Produits Régionaux, porcelaine de Chauvigny, bouteilles de vin du Haut Poitou, etc...).
- **Championnats Régionaux** : Règlement en vigueur des Clubs concernés.
- Challenge des races Poitou-Charentes : 2 titres décernés à une race Régionale.

*Tout exposant, par le fait de son inscription, adhère au présent règlement
et prend l'engagement de s'y conformer*

*L'Association Vienne Aviculture
vous souhaite un agréable moment et les meilleurs résultats
avec vos animaux préférés*

Président :

Philippe Jalladeau

3bis, rue de Montmorillon

86300 Chauvigny

Tél. 06 21 58 34 88)

jalladeau.philippe@orange.fr

Commissaire Général :

Dominique Rochais

22, rue de la Girardièrre

79130 Azay sur Thouet

Tél. 05.49.63.51.43

dominique.rochais@hotmail.fr